

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme MOREAU Marie-Françoise, M. BRAULT, Mme SUREAU-RETRIF, Mme JARDIN, M. FRICOT, Mme GAUTIER, M. GUITER, Mme JOHAN (arrivée à 19h20), Mme LESAGE, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, M RENARD, Mme TAUNAIS, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. CAUCHOIS a donné pouvoir à M. MOREAU MF, Mme FORET a donné pouvoir à Mme JARDIN, M. HULOT donne pouvoir à Mme TAUNAIS.

Excusés : M. GAUDREE, M. COUSIN, Mme MEZIERE

Absents: Mme BELLANGER, M. GANDON, M. JOUET

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jean-Marc POULAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2025

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Modification subvention 2025 école privée – restauration scolaire
- Décision modificative n°4 Budget de la commune

DECISION DU MAIRE

N°2025-057 : La commune accepte l'offre de 3D OUEST de Lannion (22), pour la maintenance d'un logiciel de salles de la salle socioculturelle et du centre social pour un montant de 3060,00 € HT.

Soit : 1800.00 € HT pour la licence et mise en œuvre du projet

Soit 300.00 € HT pour les formations

Soit 500.00 € HT pour le portail associations/administrés

Soit 460.00 € HT pour les coûts récurrents annuels.

N°2025-058 : La commune accepte l'offre de POLYTAN de Glisy (80), pour une prestation d'entretien de la piste d'athlétisme pour un montant de 10 952,23 € HT.

Soit : 3 637,50 € HT pour le nettoyage de la surface sportive

Soit : 5 653,39 € HT pour le retraçage sur revêtement polyuréthane

Soit : 1 661,34 € HT pour le remplacement des plaquettes d'identification des courses.

Monsieur RENARD souhaite connaître la fréquence de ce nettoyage. Monsieur BOULAY précise qu'aucun nettoyage n'a été effectué depuis la création de cet équipement.

N°2025-061 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte l'offre de SIGNAUX GIRAUX de ST GILLES (35), pour la fourniture de panneaux de signalisation, rue et lieux dits pour un montant de 2 338,82 € HT.

N°2025-062 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, allée du Château, n°2, lot n°6, cadastrée section AI n°121.



N°2025-063 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, rue Adrien Launay, n°7, cadastrée section AB n°111.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire du 8 octobre 2025

Objet : Point d'étape sur les différents projets en cours pour « *Petites Villes de Demain* »

Présents : Monsieur Christian BOULAY, Madame MOREAU Marie-Françoise, Monsieur CAUCHOIS Xavier, Madame FORET Florence, Monsieur BRAULT Jacques, Madame SUREAU-RÉTRIF Gwénola, Monsieur GUITER Roger, Madame TAUNAI Maryse, Madame JARDIN Véronique, Madame MICHENAUD Louise, Monsieur BOURGEGAI Nicolas (bureau d'étude Mobhilis)

Excusés : Madame LESAGE Marylène, Monsieur HULOT Jacky, Madame JOHAN Anne-Flore, Monsieur GANDON Julien, Monsieur GAUDREE Daniel

Ci-après l'ordre du jour de la commission PVD :

01. Restitution de l'étude de stationnement par le bureau d'études Mobhilis
02. Point d'étape sur le délestage
03. Ponts divers

01. Restitution de l'étude de stationnement par le bureau d'études Mobhilis

Monsieur BOURGEAIS a présenté les résultats de l'étude de stationnement et de mobilité, dont les objectifs étaient de mieux comprendre les pratiques de stationnement et de déplacements doux sur le périmètre concerné, d'objectiver les usages et de dimensionner l'offre en fonction des besoins réels. Il rappelle que la mobilité et le stationnement sont identifiés comme des leviers importants pour transformer la commune et aider à la revitalisation en apaisant les circulations.

Comme évoqué dans le plan guide, les aménagements doux sont diversifiés mais manquent parfois de visibilité et certaines continuités sont à créer. Pour le bureau d'études, le stationnement à cheval sur les trottoirs, souvent présent dans le centre, est à proscrire car il entrave la sécurité des piétons. Pour les vélos, le double-sens est à développer. C'est un aménagement simple et peu accidentogène mais qui facilite la vie des cyclistes.

L'étude montre que l'offre de stationnement est très satisfaisante sur Meslay-du-Maine car la majorité du centre dispose d'un parking à moins de 2 min à pied avec un taux d'occupation qui reste modéré, assurant une bonne disponibilité y compris aux périodes de forte affluence. La tension est un peu plus perceptible dans l'hyper centre, notamment autour de la place du marché, dont les usages sont à repenser. En effet, le stationnement longue durée (+ 5h) empêche une rotation des véhicules, indispensable pour le commerce. Un travail de sensibilisation sera nécessaire afin d'accompagner le changement des habitudes avec l'utilisation d'autres poches de stationnements à proximité. L'agrandissement et l'aménagement du parking Jeanne de Laval devraient soutenir ce changement.

Madame Marie-Françoise MOREAU a souligné que la circulation des poids lourds dans le centre-bourg constitue actuellement un frein à la mobilité, tant que le délestage et des aménagements adaptés ne seront pas mis en place.

Le bureau d'études a apporté une précision réglementaire : à compter du 1er janvier 2026, la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) imposera la suppression des places de stationnement motorisé situées dans les cinq mètres précédant les traversées piétonnes.

02. Point d'étape sur le délestage

Monsieur CAUCHOIS a présenté le point relatif au délestage. Il a rappelé qu'un comité de pilotage s'était tenu le 24 septembre, en présence du Conseil Départemental de la Mayenne, de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, de l'État et de la commune. Le

support de présentation utilisé était identique à celui présenté lors du précédent COPIL délestage.

Le sujet de la maîtrise d'œuvre et l'intervention de Mayenne Ingénierie ont été abordés. Madame TAUNAIIS s'interroge sur le taux de 9 % du montant des travaux appliqué par Mayenne Ingénierie, contre 4 à 5% habituellement pratiqués par un cabinet privé. Ce point a été abordé à plusieurs reprises lors des échanges précédents et Madame SUREAU-RÉTRIF a exposé la nouvelle position de l'AMO sur ce point : Iris Conseil soutient désormais la proposition de confier la maîtrise d'œuvre à Mayenne Ingénierie pour différentes raisons, notamment parce que le Département a souligné le caractère facilitateur de cette démarche, dans la mesure où il assurera un suivi et un contrôle continu du projet et la préfecture a confirmé la légalité du recours à Mayenne Ingénierie sans procédure d'appel d'offres.

Madame TAUNAIIS a également demandé s'il serait possible de confier une pré-étude faune-flore à Mayenne Nature Environnement mais ce n'est pas nécessaire puisqu'un écologue est prévu dans l'offre d'Iris Conseil et qu'il interviendra en amont du passage au cas par cas.

Enfin, Monsieur CAUCHOIS a précisé les étapes à venir :

- Organisation d'un comité technique courant novembre
- Décision à prendre concernant la maîtrise d'œuvre
- Poursuite des échanges avec les différents partenaires, notamment la Région.

Monsieur POULAIN parle d'impact financier pour la commune. Monsieur POULAIN indique que la différence en euro n'est pas neutre entre une maîtrise d'œuvre et Mayenne Ingénierie, environ 240 000 € sur une base d'un projet à hauteur de 6 millions d'euros. A cela, il faut rajouter une étude sur l'aménagement intramuros de la RD 21, cela questionne en coût financier et globalement les enjeux sont très importants.

Madame TAUNAIIS se questionne concernant le taux de rémunération, est-ce un taux à l'échelle du département ? Madame SUREAU-RETRIF précise que le taux est le même pour l'ensemble du Département.

Madame SUREAU-RETRIF précise que si la commune prenait Mayenne Ingénierie, leur financement pourrait augmenter. De plus, il faudra prendre en compte le passage de certains convois exceptionnels pour aménager la RD 21.

Après échanges, les membres du Conseil Municipal se questionnent face à ce taux de rémunération.

03. Points divers

Boutique éphémère :

La nouvelle édition se tiendra du 21 novembre au 28 décembre 2025. Un devis pour la réalisation d'affiches au format « panneau sucette » a été sollicité auprès de l'imprimerie Guédon. Une demande d'autorisation d'affichage a également été adressée à la mairie de Forcé.

Madame SUREAU-RETRIF précise que les commerçants sont en charge de la communication sous la houlette de la commune. Une impression de 200 flyers a été effectuée sans logo de la commune ni de Petites de Villes de Demain. Les élus ont fait part de leur mécontentement et ont demandé l'apposition des 2 logos sur les différentes impressions.

Il est rappelé qu'une réglementation communale prévoit que seules les communications issues du territoire de la Communauté de Communes peuvent être affichées. À ce sujet, Madame TAUNAIIS s'interroge sur le respect de cette règle et se demande s'il serait possible, dans le même esprit, que Forcé affiche sa propre communication sur le territoire. Madame MOREAU précise que ce cas de figure s'est rarement présenté, mais que des exceptions ont déjà été accordées par le passé.

AMO école / pharmacie :

Pour rappel, la mairie a lancé en mars 2025 une consultation visant à affiner la définition des deux projets — l'îlot des pharmacies et la création d'une école sur le site de l'ancien CER — afin d'accompagner la collectivité dans la recherche de financements et la mise en œuvre de la procédure de concours pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre. La procédure a finalement été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Une nouvelle consultation va donc être lancée d'ici peu.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission Aménagement du Territoire.

Boutique éphémère – tarification des exposants

Dans le cadre des Petites Villes de Demain et de la redynamisation du centre-ville, la commune lance la 3^{ème} édition d'une boutique éphémère sise 1 Carrefour du Centre « Maison des Projets » à Meslay-du-Maine, qui sera ouverte du 21 novembre 2025 au 28 décembre 2025.

Des baux précaires vont être établis avec les exposants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer un loyer de 12.50 € par semaine pour les exposants, comme les années précédentes.

Arrivée d'Anne-Flore JOHAN à 19h20

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 25 septembre 2025

Présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Roger GUITER, Marylène LESAGE, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques,

Absent(s) excusé(s) : Julien GANDON, Daniel GAUDRE

Il est proposé aux élus d'ajouter une question à l'ordre du jour : noms des salles de la salle socioculturelle

La commission valide cet ajout.

1) Tarif salle socioculturelle

Après échanges, la commission propose au conseil municipal, une simplification des tarifs applicable pour la réouverture de la salle :

TARIFS COMMUNE

Tarifs journaliers TTC	COMMUNE				
	Associations				
Espace Alouette, Bécassine ou Colibri	84 €	185 €	370 €	555 €	740 €
Salle entière			1 000 €	1 500 €	2 000 €
Cuisine	45 €	100 €	200 €	300 €	400 €
Espace Colombe	20 €	45 €	90 €	135 €	180 €
Espace Hirondelle	20 €	45 €	90 €	135 €	180 €
St sylvestre et Noël	20% de majoration du montant journalier				

Location courte durée <3h en journée *
Location de moins de 6h en journée *
Journée 24h00 du matin 8h30 au matin N+1
2 jours 48h00 du matin 8h30 au matin N+2
La journée supplémentaire
* à prendre de 08h00 à 19h00

Tarifs journaliers TTC	COMMUNE				
	Particuliers ET Entreprises				
Espace Alouette, Bécassine ou Colibri	107 €	235 €	470 €	705 €	940 €
Salle entière			1 300 €	1 950 €	2 600 €
Cuisine	45 €	100 €	200 €	300 €	400 €
Espace Colombe	43 €	95 €	190 €	285 €	380 €
Espace Hirondelle	43 €	95 €	190 €	285 €	380 €
<i>St sylvestre et Noël</i>	<i>20% de majoration du montant journalier</i>				

Location courte durée <3h en journée *
Location de moins de 6h en journée *
Journée 24h00 du matin 8h30 au matin N+1
2 jours 48h00 du matin 8h30 au matin N+2
La journée supplémentaire
* à prendre de 08h00 à 19h00

SUPPLÉMENTS	
Supplément prise en charge forfait journée uniquement, la veille à partir de 16h	10 % du forfait journée
Forfait ménage	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Forfait sanitaire location longue durée	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Location matériels (sono + vidéoprojecteur + écran ...) salle A ou entière	150 €

Etats des lieux ?
Acompte 30% à la réservation
La caution, prix de la salle
Perte de clé 100 €

TARIFS HORS COMMUNE

Tarifs journaliers TTC	HORS COMMUNE				
	Associations				
Espace Alouette, Bécassine ou Colibri	114 €	250 €	500 €	750 €	1 000 €
Salle entière			1 400 €	2 100 €	2 800 €
Cuisine	45 €	100 €	200 €	300 €	400 €
Espace Colombe	32 €	70 €	140 €	210 €	280 €
Espace Hirondelle	32 €	70 €	140 €	210 €	280 €
<i>St sylvestre et Noël</i>	20% de majoration du montant journalier				

Tarifs journaliers TTC	HORS COMMUNE				
	Particuliers ET Entreprises				
Espace Alouette, Bécassine ou Colibri	136 €	300 €	600 €	900 €	1 200 €
Salle entière			1 700 €	2 550 €	3 400 €
Cuisine	45 €	100 €	200 €	300 €	400 €
Espace Colombe	55 €	120 €	240 €	360 €	480 €
Espace Hirondelle	55 €	120 €	240 €	360 €	480 €
<i>St sylvestre et Noël</i>	20% de majoration du montant journalier				

SUPPLÉMENTS	
Supplément prise en charge forfait journée uniquement, la veille à partir de 16h	10 % du forfait journée
Forfait ménage	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Forfait sanitaire location longue durée	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Location matériels (sono + vidéoprojecteur + écran ...) salle A ou entière	150 €

Etats des lieux ?

Acompte 30% à la réservation

La caution, prix de la salle

Perte de clé 100 €

Location courte durée <3h en journée *

Location de moins de 6h en journée *

Journée 24h00 du matin 8h30 au matin N+1

2 jours 48h00 du matin 8h30 au matin N+2

La journée supplémentaire

* à prendre de 08h00 à 19h00

SUPPLÉMENTS	
Supplément prise en charge forfait journée uniquement, la veille à partir de 16h	10% du forfait journée
Forfait ménage	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Forfait sanitaire location longue durée	Prix du marché de prestation de nettoyage de la commune
Location matériels (sono + vidéoprojecteur + écran) Espace Alouette ou entière	150 €

Madame LESAGE s'interroge concernant la mise à disposition de la vaisselle.

Madame JARDIN précise qu'il n'y aurait plus de mise à disposition de vaisselle et aujourd'hui il y a possibilité de louer de la vaisselle à l'extérieur

Madame TAUNAIS indique qu'il faudrait prévoir 50 tasses et 50 verres pour des vins d'honneur et sépultures.

Madame GAUTIER précise que la gestion des verres est simple, il suffit de vérifier les casiers. Il faut par ailleurs prévoir des placards et demande quand on loue 2 jours, quid de la journée de préparation de la veille.

Monsieur BRAULT indique que le stockage de la vaisselle n'a pas été évoqué dans le cadre des travaux.

Madame JARDIN précise que la salle sera disponible la veille à 16h00 avec une plus-value de 10% du prix de la location.

Après échanges, le Conseil Municipal souhaite que de la vaisselle soit mise à disposition pour les vins d'honneurs (verres, tasses et cuillères à café) et associations meslinoises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs des salles présentés ci-dessus.

2) État des lieux salle socioculturelle

Pour la réalisation des états des lieux, il est proposé de retenir l'organisation suivante :

En semaine, les états des lieux se feront prioritairement le matin à 08h00 par un agent des services techniques. Si la fin de la location intervient après les heures du service, l'état des lieux se fera le lendemain matin ou par l'agent d'astreinte si pas possible.

Le week-end les états des lieux seront assurés par l'agent d'astreinte.

Noms des salles de la salle socioculturelle

Il est proposé de ne plus parler de salle mais d'espace et de revoir la dénomination.

Voici une proposition d'agents de la mairie

- Salle A → Espace Corneille
- Salle B → Espace Alouette
- Salle C → Espace Martin-Pêcheur
- Salle des Aînés → Espace Hirondelle
- Salle sous scène → Espace Coucou
- Loge Colibri (loge verte)
- Loge Mésange (loge jaune)

La salle socioculturelle deviendrait l'espace des Enchanteurs

La commission propose au conseil :

- De ne pas changer la dénomination de la salle socio culturelle
- De retenir les noms ci-dessous pour les espaces :
 - Salle A → Espace ~~Corneille~~ Rossignol
 - Salle B → Espace Alouette
 - Salle C → Espace ~~Martin-Pêcheur~~ Colibri
 - Salle des Aînés → Espace Hirondelle
 - Salle sous scène → Espace ~~Coucou~~ Colombe
 - Loge Cardinal (loge rouge)
 - Loge Mésange (loge jaune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer les salles comme indiqués sur le plan ci-dessous :

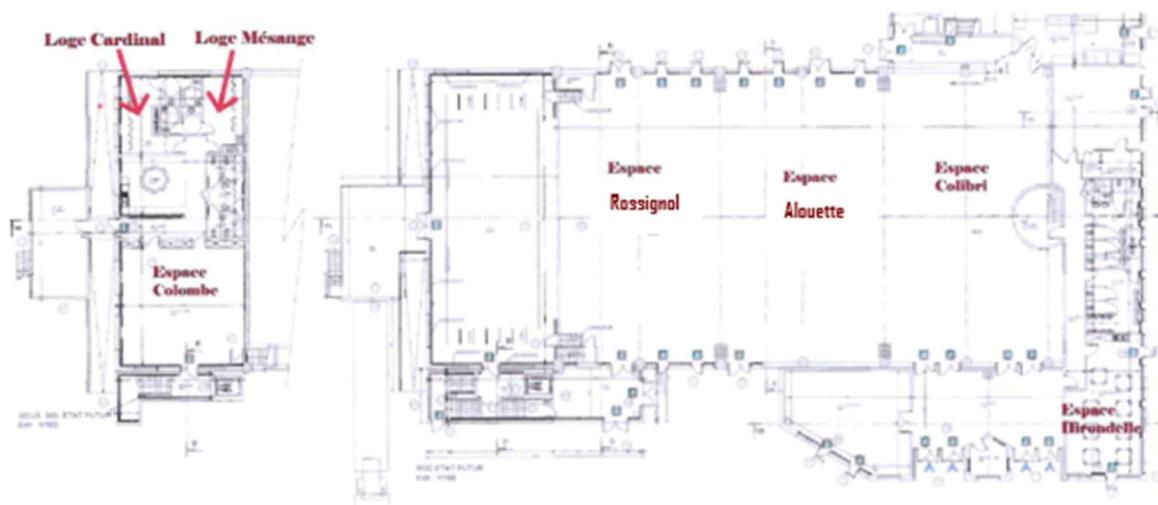
3) Questions diverses

Cavernes cimetière

Il n'y a plus de caverne de disponible.

La commune a reçu un avis défavorable sur la subvention. La nouvelle tranche de travaux est commandée et devrait être réalisée avant la fin de l'année. Le compost est déplacé.

Les services techniques sont toujours en attente du devis actualisé de l'allée en béton désactivé pour passer commande.



Salle socio culturelle

Les travaux avancent dans le respect du planning. Une nouvelle visite est proposée à l'ensemble des élus le jeudi 02 octobre.

Monsieur BRAULT précise que les entreprises sont en attente de réponse du contrôleur technique. Madame JARDIN informe le Conseil Municipal que l'ouverture de la salle pourrait avoir lieu en février selon l'avancée des travaux et de la commission de sécurité.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Régularisation chemins

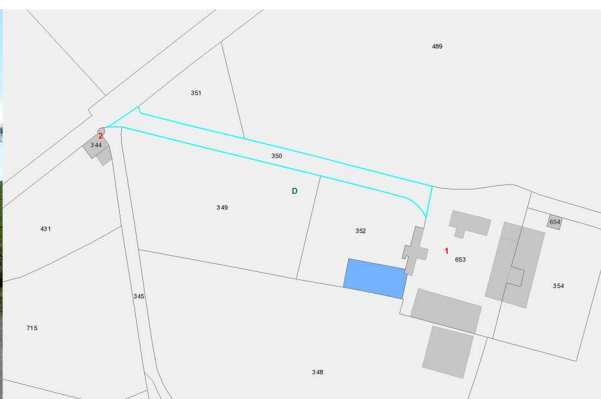
La commune travaille sur les chemins ruraux de son territoire. Des délibérations de 1997 et 2002 indiquent qu'il a été décidé « de construire les chemins » dont la Foucaudière, Les Basses Rochères et le Grand Pineau. La commune s'est aperçue que les actes n'ont pas été établis. Suite à la rencontre avec les propriétaires, il a été retenu que ses 3 chemins privés vont faire l'objet d'une donation pour la commune.

Afin de les régulariser, il convient que la commune acquiert :

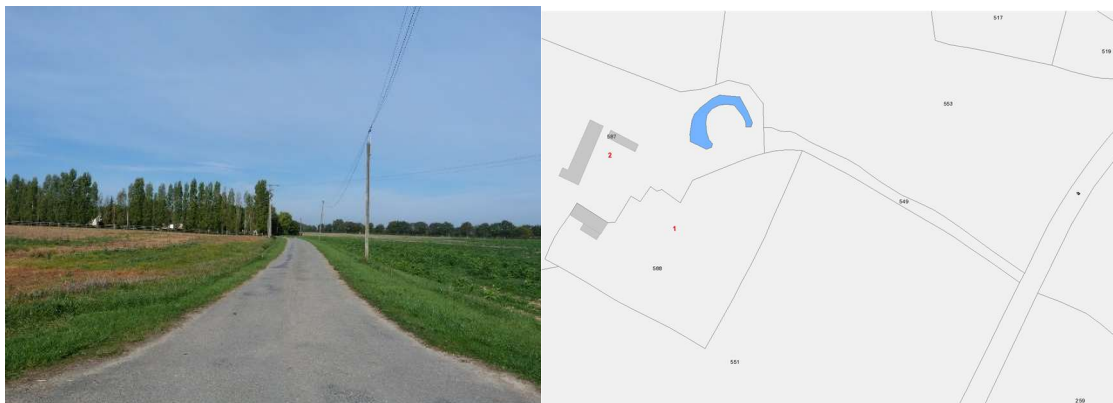
- le chemin de la Foucaudière, parcelles cadastrées E n°658, 646, 649 et 645 d'une superficie totale de 1445. m²,



- Le chemin des Basses Rochères, parcelle cadastrée D n°350 d'une superficie de 1 341 m².



- Le Grand Pineau, parcelle cadastrée D n°549 d'une superficie de 962 m²



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir les 3 chemins à l'euro symbolique avec les frais d'actes à la charge de la commune auprès de Maître BETTON-GAUMER Laurine à Meslay-du-Maine.

CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la commission Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 15 octobre 2025

Présents : Jacques BRAULT, Patrice FRICOT, Aurélie MEZIERE, Nicolas RENARD, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Absent(s) excusé(s) : Roger GUITER, Jacques COUSIN, Julien GANDON, Jacky HULOT, Frédéric JOUET

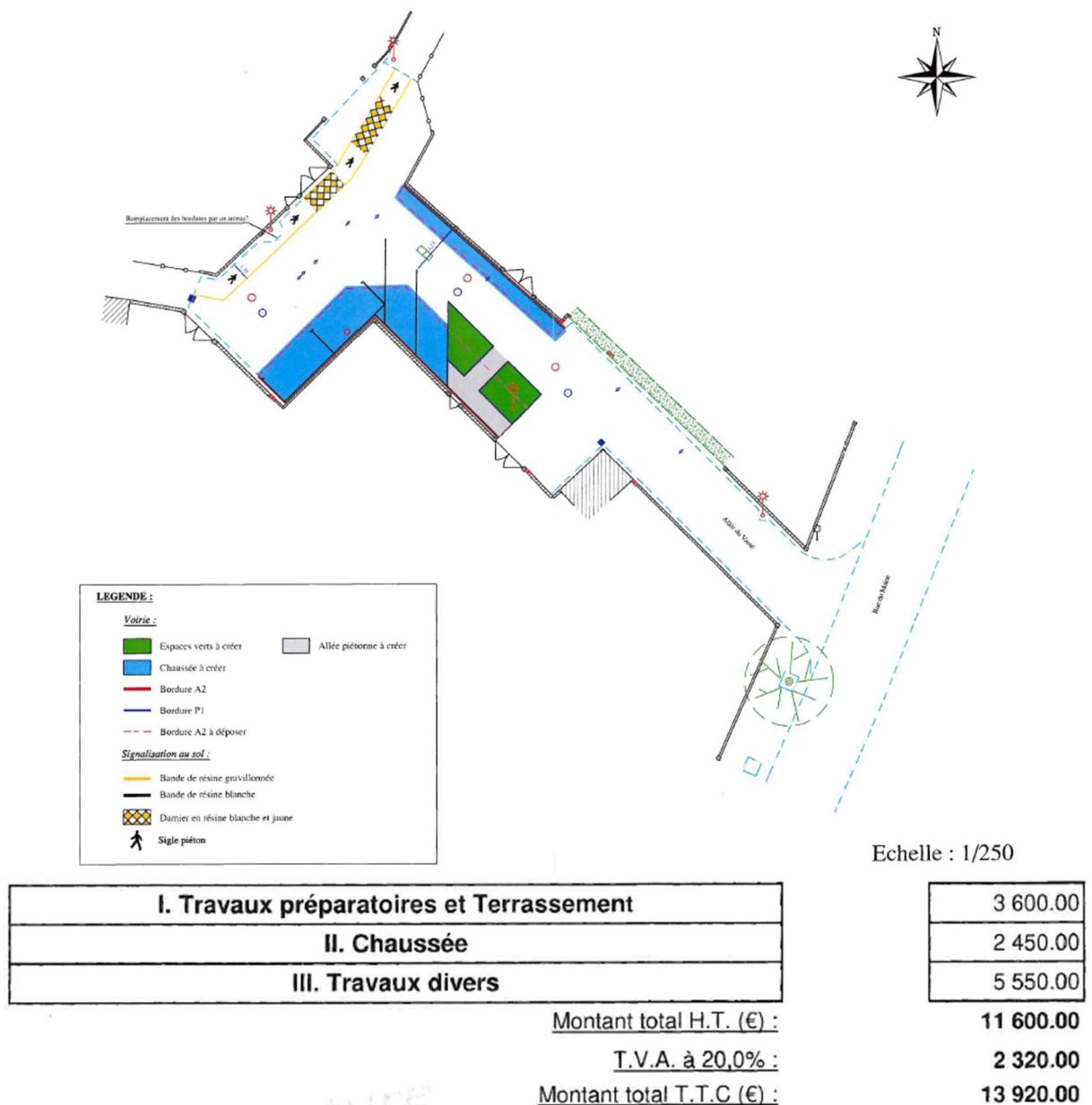
Questions à rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux route de St Denis
- Travaux photovoltaïques

La commission valide l'ajout de ces questions supplémentaires

4) Travaux allée du Vassé

Nous avons reçu un nouveau plan et une nouvelle estimation du maître d'œuvre

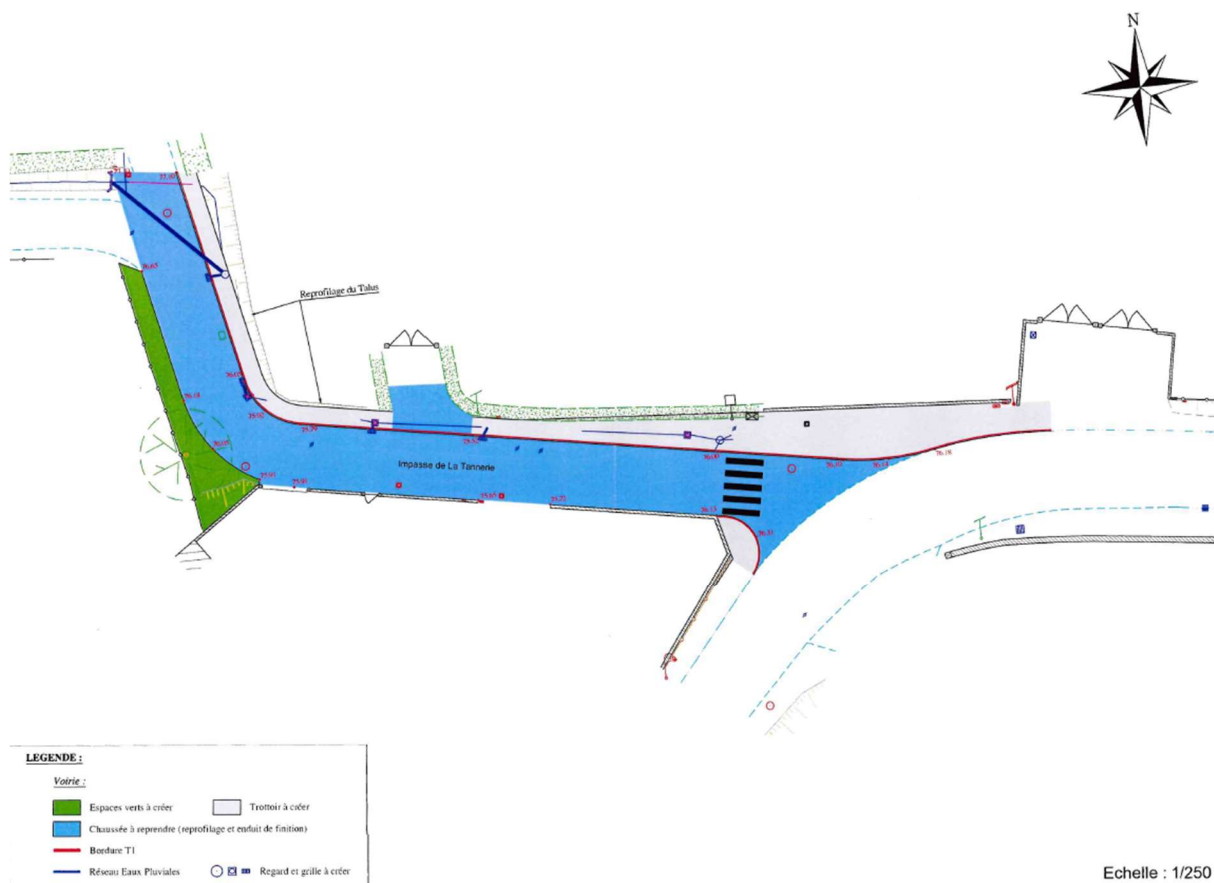


Ces travaux rentrent dans l'enveloppe prévue au budget pour cet aménagement (20 000 € TTC).

La commission demande le marquage d'une place supplémentaire (entre le cheminement piéton et la limite de propriété au nord) et propose au conseil municipal de valider ce projet.

5) Travaux chemin de la Tannerie

Voici le plan des travaux proposé et l'estimation des travaux :



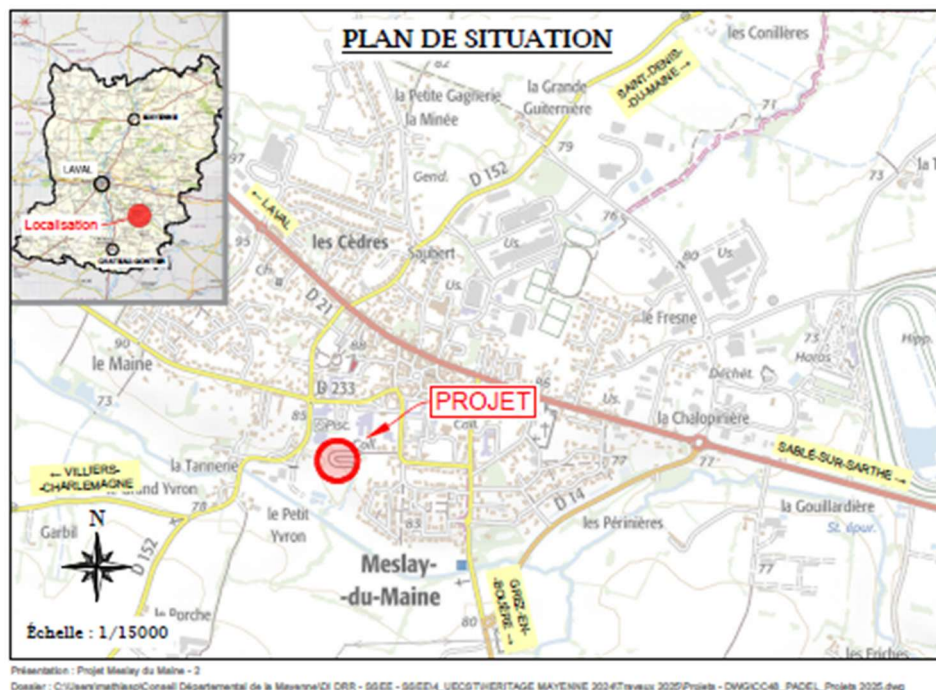
I. Travaux préparatoires et Terrassement	4 200.00
II. Chaussée et stationnement en enrobé	3 800.00
III. Chaussée en béton balayé	3 500.00
IV. Assainissement eaux pluviales	5 100.00
V. Travaux divers	3 900.00
Montant total H.T. (€) :	20 500.00
T.V.A. à 20.0% :	4 100.00
Montant total T.T.C (€) :	24 600.00

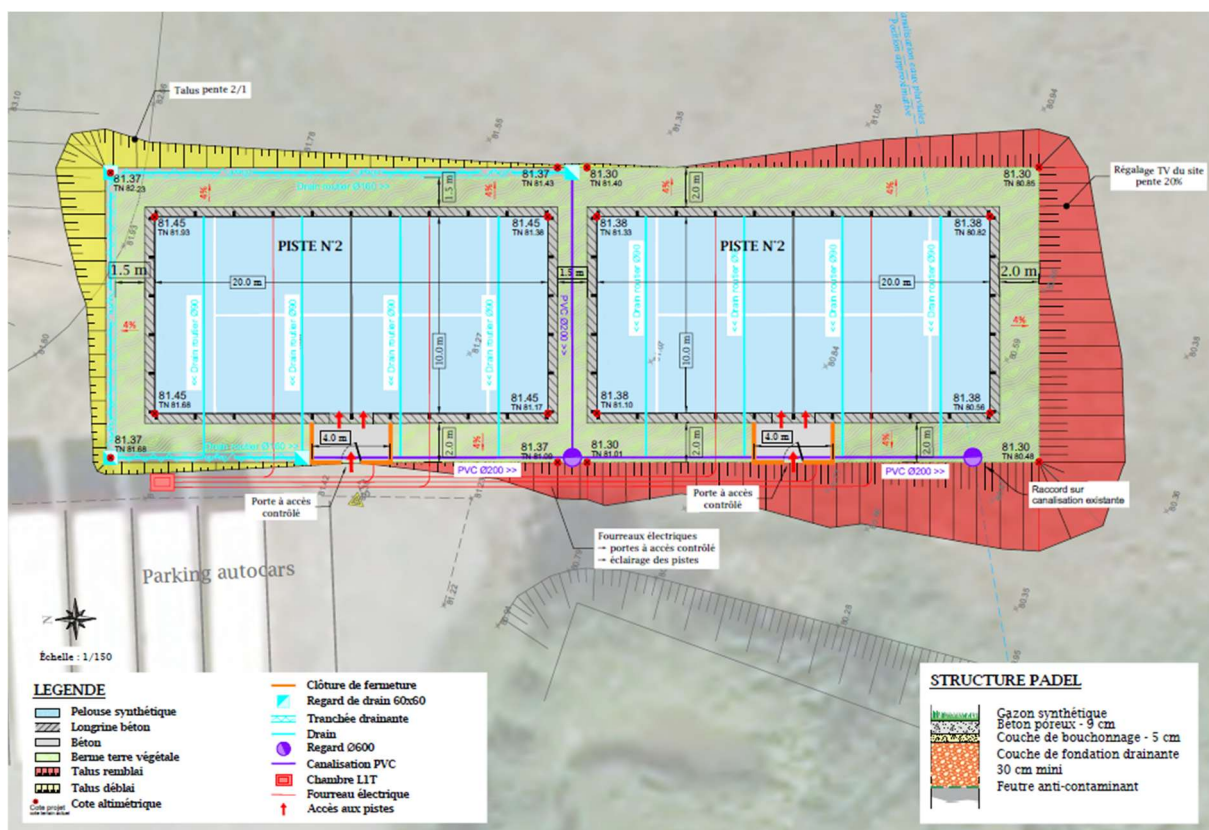
Ces travaux rentrent dans l'enveloppe prévue au budget pour cet aménagement (30 000 € TTC).

La commission propose au conseil municipal de valider ce projet.

6) Terrains de padel

Le département a transmis le nouveau plan des travaux





Suite à la réunion du 17 octobre avec le département et l'entreprise Eurovia titulaire du marché voici les points vus en réunion et les sollicitations de la commune auprès de la CCPMG :

- La commune souhaite l'autorisation de la CCPMG pour la construction de ces installations qui resteront propriété du département jusqu'à la fin de la convention d'une durée de 10 ans
- Pour l'accessibilité, le cheminement se fera depuis les installations existantes du club de tennis. Il faut donc prolonger le cheminement existant sur une largeur identique (2m40) jusqu'au sas d'accès au deuxième terrain. Cette allée sera empierrée et revêtue d'un bicouche. Ces travaux sont à la charge de la commune. L'entreprise réalisera un chiffrage de ces travaux.
- Le département se charge de la pose des fourreaux dans l'emprise des terrains, Le câblage est à la charge de la mairie. Le département rassemble les fourreaux au niveau du sas le plus au nord + 2 fourreaux vers une chambre sous l'emprise du prolongement de l'allée à créer.
- Les pistes seront à la même altimétrie
- Les portes des sas seront vers l'allée à prolonger

- La commune prendra en charge la création et le fonctionnement de l'alimentation électrique (sans doute depuis la route de Ruillé) + de la connectivité (fibre, carte sim ?). Il faudra l'autorisation de la CCPMG pour la pose de ces réseaux sur sa parcelle.
- La mairie souhaite aussi la création d'une haie au sud ouest des installations pour masquer les installations de l'habitation riveraine. La commune s'occupera de la création et de l'entretien de cette haie.
- A terme la commune occuperait un terrain intercommunal, ou le terrain pourrait aussi être rétrocédé à la commune.

La CCPMG fait passer ce dossier en bureau et en conseil communautaire avant de se prononcer dessus.

Les transports STAO souhaitent qu'un maximum des travaux se fasse pendant les vacances scolaires afin de limiter les risques d'accident.

Madame JOHAN regrette qu'il soit caché et demande pourquoi l'emplacement du parc des sports n'a pas été retenu. Monsieur BOULAY précise que le Président Départemental de la Fédération du Tennis a refusé cet emplacement.

Monsieur BRAULT précise que la Communauté de Commune souhaitait le décaler pour des problèmes de réseaux et éviter un risque sur les fondations de la piscine.

Madame JOHAN demande si d'autres aménagements pourront avoir lieu à l'avenir, il n'y a aucune visibilité et aucune cohérence entre les équipements anciens et récents. Madame SUREAU-RETRIF précise qu'il n'y aura que des aménagements paysagers.

Madame JOHAN indique que le lieu n'est pas opportun et demande si la commune doit accepter cet équipement.

Madame TAUNAI se questionne d'une implantation de cet équipement sur le terrain derrière la salle B où les cars sont stationnés.

Monsieur BOULAY précise que plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec le Département et qu'il serait délicat de revenir sur cette décision. Le terrain appartient à la CCPMG et une convention avec la STAO est en cours, il faudrait trouver un autre lieu pour le stationnement des cars.

Madame JOHAN demande que la communication soit faite en ce sens auprès des habitants.

Monsieur POULAIN demande si une estimation des travaux a été réalisée. Monsieur BRAULT précise pas à ce jour.

La commission propose au conseil municipal de valider ce projet.

7) Rapport d'expertises arbres parc de la mairie

Le cabinet d'experts foncier a rendu son rapport



Il est préconisé plusieurs abattages d'arbre avec plusieurs degrés d'urgence.

Thuya



11 juin 2025



22 septembre 2025

Suite à un examen sommaire aucune trace de pourriture sur le collet n'a été détectée. Aucune altération mécanique n'est visible.

Cet arbre régresse végétativement depuis plusieurs années. Sauf à abattre cet arbre de manière préventive, en vue d'un remplacement programmé, il est préconisé de contrôler son évolution végétative et de faire un point en mai 2026.

CP

TILLEUL

Tilleul présentant un état végétatif moyen à bon (une branche sèche dans le houppier) ayant déjà été réduit.

L'examen par frappe manuelle du pied permet de supposer la présence d'une cavité basale très importante avec une faible paroi résiduelle, résultat d'une pourriture remontante. La présence d'un trou à la base du pied confirme ce grave désordre.



Son ancrage est régressif et largement altéré.

Il est recommandé d'abattre cet arbre rapidement.

D- UN CHÊNE PÉDONCULÉ JEUNE

Jeune chêne pédonculé en mauvais état végétatif qui semble souffrir d'une certaine sécheresse (exsudation noire sur le tronc) et peut être d'un excès de paillage qui engendre une probable suffocation racinaire.



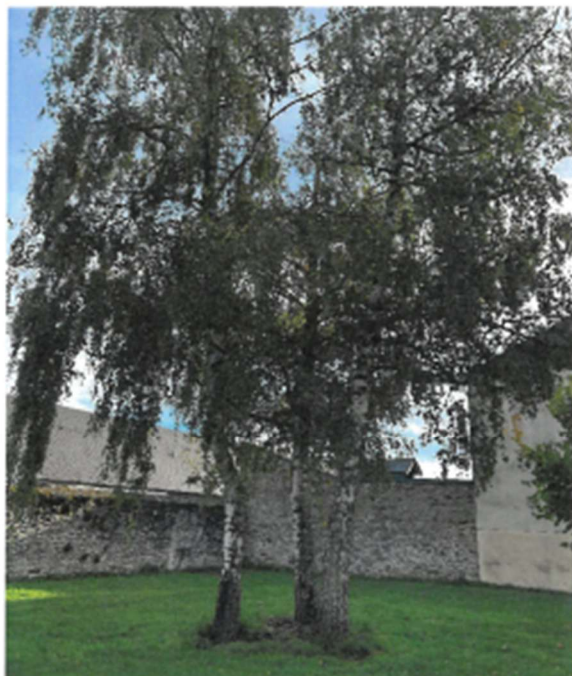
Arbre de petite taille sans risque.

Etat végétatif à surveiller. Si pas d'amélioration il est préconisé sa coupe au profit de son voisin.

E- TROIS BOULEAUX EN PIED DE MARMITE

Arbres en état végétatif médiocre. L'examen par frappe manuelle relève un début de cavités basales probables, sans conséquence pour le moment.

Il est préconisé une coupe légère de réduction de 1.5 m maximum.



F- UN BOULEAU

Arbre en mauvais état végétatif. L'examen par frappe manuelle révèle un cœur creux assez important qui altère sa résistance mécanique.

Il est préconisé d'abattre cet arbre.



CF

La commission propose au conseil municipal de suivre l'évolution du thuya et de valider les travaux préconisés.

Les services techniques ont répertorié les arbres malades ou présentant des signes particuliers à expertiser sur la commune. Il y en a 57.

Inventaire des arbres à faire diagnostiquer par expert forestier octobre 2025

Type d'arbre	Quantité	Emplacement
Chêne	1	2 Bis rue du Maine
Tillieu	1	3 rue du Maine
Erable	1	Allée du Maine HLM bâtiment A
Catalpa	1	Allée du Maine HLM bâtiment A
Pin	1	Allée du Maine HLM bâtiment D
Erable	1	Allée du Maine HLM bâtiment B
Prunus pissardii	3	43 rue d'Anjou
Bouleau	2	Parc Lotissement du Maine
Frêne	1	24 rue du Maine
Accacia	1	01 rue de Tourraine
Accacia	1	11 rue de Normandie
Chêne	2	Terrain de l'Hommeau
Chêne	2	10 rue du Moulin a vent
Chêne	1	Lotissement néfler 2
Epicea	3	Parc de Saubert
Chêne	1	Parc de Saubert
Chêne	2	Piste à patin parc des sports
Erable	11	Rond-point Rte de Sablé
Chêne	1	6 Allée du Sarrasin
Bouleau	1	Ancien CER
Tillieu	3	Ecole Renée Cassin
Merisier	15	Rue de la Promenade et rue du Lavoir
Chêne fastigié	1	Rte de Grez
Total	57	

Carte des emplacements :



La commission propose au conseil municipal de commander une expertise de ces arbres.

Platanes RD 21 :

L'entreprise Tim Ecime interviendra sur platanes RD 21 du 09 au 13 février 2026 sous route barrée pour effectuer les travaux préconisés dans les expertises de l'ONF et taille d'entretien et corrective si des défauts sont constatés. Le département s'occupera à titre exceptionnel de la déviation.

La commission prend acte de ces informations.

8) Travaux route de St Denis

Nous avons reçu une proposition du cabinet Bourgois (bureau d'étude de la CCPMG) pour les études de travaux sur le réseau d'eaux pluviales route de St Denis.

Le cabinet nous fait le même tarif qu'à la CCPMG.

MESLAY DU MAINE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU PLUVIALE ROUTE DE ST DENIS ET CHEMIN ST AUBERT MOE					
		Nom des entreprises	Cabinet BOURGOIS		
		Compétence	Infrastructure réseaux		
Enveloppe prévisionnelle du cout des travaux :	670 000,00 €				
Taux fixe de rémunération pour cette tranche :	3,50%				
Montant Forfaitaire de remunération pour cette tranche :	23 450,00 €				
Elements de la mission	Ratio	Montant en € HT	Part	€ HT	Eq/j Base coût journalier : 650€/j
AVP	22%	5 159,00 €	100%	5 159,00 €	7,9
PRO	20%	4 690,00 €	100%	4 690,00 €	7,2
ACT	7%	1 641,50 €	100%	1 641,50 €	2,5
VISA	6%	1 407,00 €	100%	1 407,00 €	2,2
DET	37%	8 676,50 €	100%	8 676,50 €	13,3
AOR	8%	1 876,00 €	100%	1 876,00 €	2,9
TOTAL MOE	100%	23 450,00 €		23 450,00 €	36,1
OPC - si travaux concomittant avec EU et AEP (porté par CCPMG)		2 340,00 €	70%	2 340,00 €	3,6
TOTAL Mission complémentaire		2 340,00 €		2 340,00	3,6
TOTAL GLOBAL	100%	25 790,00 €		25 790,00 €	

Monsieur FRICOT précise que les travaux seront conséquents et complexes au niveau du Carrefour Bd d'Aldingen/ Rue de Laval / Rue de St Denis du Maine, notamment des réseaux existent dans le domaine privé.

La commission propose au conseil municipal de valider cette proposition.

9) Travaux photovoltaïques à Espace Meslinois

Le mercredi 15 octobre Mme SUREAU et M. PENNEL ont rencontré la société SOLAR 53 de Changé qui avait proposé un premier devis lors de l'étude de faisabilité.

Voici les points abordés :

- Il faut impérativement trouver des tuiles de remplacement. L'entreprise S. PESCHE nous propose un lot d'occasion d'une couleur différente de 100 tuiles pour 300 €.
- Il faut prendre un bureau d'études pour faire une étude structure de la charpente. Contacté, le bureau YC Chaumont a envoyé un devis d'un montant de 3 660 € TTC.
- Il faudra prendre un contrôleur technique pour les travaux : devis à demander
- Il faut monter un dossier avec Enedis pour le raccordement,
- Il faut faire une Déclaration Préalable pour obtenir l'installation des panneaux
- L'assurance à envoyer un dossier à compléter avec l'installateur
- L'emplacement de l'ancienne cuve à fioul dans l'immeuble serait idéal pour l'installation des onduleurs. Il faudra donc en amont créer une porte dans le mur pour avoir un accès indépendant (pour l'instant l'espace n'est accessible que par une trappe au niveau de la chaudière) et déposer la cuve à fioul).
- Il faudra ajouter un coffret intermédiaire entre les panneaux et les onduleurs. Ce coffret pourrait être posé dans le local de rangement au fond de l'espace meslinois.
- L'entreprise conseille de poser des panneaux simple face (et non bi face comme prévu dans le devis) ils seront moins chers moins lourds pour la structure et les tuiles foncées ne réfléchissent pas la lumière. Elle conseille aussi de poser le même nombre mais d'une puissance supérieure. Le coût sera un peu plus élevé. En attente d'un nouveau devis en ce sens pour faire un choix.

Les services techniques sont chargés de chiffrer l'ensemble de ces travaux et de revenir vers la commission

La commission prend acte de ces informations.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-37

Vu le Code de l'énergie,

Vu la délibération n° 2023-70 du comité syndical du Territoire d'énergie Mayenne en date du 19 décembre 2023 approuvant le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques de la Mayenne

Vu la délibération n° 2025-65 du bureau syndical du Territoire d'énergie Mayenne en date du 29 septembre 2025 approuvant la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de l'AIP IRVE 2025 avec les communes et E TOTEM.

Territoire d'énergie Mayenne s'est engagé en 2014 dans le déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire Mayennais, à la suite du transfert de compétence de la compétence IRVE « installation et exploitation des infrastructures de recharges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » des communes mayennaises.

Aujourd'hui, le syndicat dispose de 68 bornes de recharge dont 51 bornes normales, 7 bornes rapides, 3 super chargeurs.

En lien avec la loi d'orientation des Mobilités, Territoire d'Energie Mayenne a validé en décembre 2023 son schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE), afin d'anticiper l'augmentation de la vente des véhicules électriques et d'accélérer le déploiement des IRVE sur l'ensemble du territoire.

Une des actions stratégiques de ce schéma est de stimuler et coordonner l'offre privée en lançant un appel à initiative privée (AIP) sur le domaine public à l'échelle départementale.

Cet AIP permet l'occupation du domaine public après consultation et sélection des opérateurs de recharge de véhicules électriques.

Après consultation, Territoire d'énergie Mayenne a attribué l'appel à initiative privée à la société E-totem (42 000 St Etienne)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine communal pour une durée de 15 ans, en vue de l'implantation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur les sites suivants :

- Parking Jeanne de Laval à Meslay-du-Maine

(convention en annexe)

Le VOLET 1 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, conclu entre l'opérateur E-totem, la commune et Territoire d'énergie Mayenne, a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles E-totem

va déployer les installations de recharge de véhicules électriques sur le domaine public. Elle comporte notamment :

- La liste des sites et le calendrier de déploiement
- L'entretien et le suivi des ouvrages
- Les assurances et les responsabilités
- Le montant des redevances d'occupation du domaine public
- La restitution du domaine public
- Les modalités de résiliation de la convention

Le VOLET 2 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, conclu entre la commune et Territoire d'énergie Mayenne, a pour objectif de définir les modalités dans lesquelles sera réalisée l'assistance de la Commune par le Syndicat dans l'exécution de l'occupation du domaine public.

Territoire d'énergie Mayenne aura pour missions au travers cette convention de :

- Conseils
- Contrôler le déploiement des IRVE,
- Contrôler le respect de la destination du domaine public (implantation et exploitation des IRVE),
- Contrôler les installations et matériels déployés ;
- S'assurer que la Société respecte ses obligations en matière d'assurance ;
- Participer aux opérations de restitution du domaine public.
- Réaliser le suivi économique et financier de la convention d'occupation du domaine public
- Encaisser la redevance d'occupation du sol versée par la société et de reverser l'intégralité de cette redevance déduction faite d'un montant forfaitaire de 84€/an et par point de charge

Cette convention a une durée prévisionnelle de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les VOLETS 1 ET 2 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants aux VOLETS 1 ET 2 de cette convention

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu de la commission Administration Générale et Développement Economique du 13 octobre 2025

Présents : M BOULAY, M CAUCHOIS, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme FORET, M BRAULT, Mme JARDIN, Mme SUREAU-RETRIF, M GAUDRÉE, M GUITER, Madame Vanessa MOREAU, M POULAIN

Excusés : Mme GAUTIER, M RENARD

Assistait également : Solène CHAUVEAU

1. Point budgétaire au 30/09/2025

M CAUCHOIS rappelle que les budgets sont construits de manière prudente mais que les marges de manœuvre se réduisent.



Situation au 30/09/2025 Budget Général – Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA au 30/09/2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	702 470,41 €	780 734,18 €	921 492,23 €	1 192 163,03 €	889 163,78 €	1 041 679,49 €	664 158,84 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 596 547,96 €	1 709 848,14 €	1 768 628,97 €	1 929 837,66 €	1 871 593,52 €	1 995 391,00 €	1 463 890,76 €
014	Atténuation de produits	2 250,00 €	278,00 €	686,00 €	1 000,00 €	712,00 €	1 000,00 €	0,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	267 893,61 €	284 052,07 €	313 571,93 €	574 553,79 €	285 419,77 €	709 217,36 €	222 087,75 €
	GESTION DES SERVICES	2 569 161,98 €	2 774 912,39 €	3 004 379,13 €	3 697 554,48 €	3 046 889,07 €	3 747 287,85 €	2 350 137,35 €
66	Charges financières	45 965,23 €	41 854,14 €	37 738,29 €	44 500,00 €	34 348,27 €	47 000,00 €	34 940,40 €
67	Charges Exceptionnelles	501,53 €	5 033,28 €	600,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	686,73 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 971,00 €	2 757,00 €	0,00 €	248,00 €	248,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 617 599,74 €	2 824 556,81 €	3 042 717,42 €	3 743 302,48 €	3 081 485,34 €	3 795 287,85 €	2 385 764,48 €
023	Virement à section investissement							
042	Opérations d'ordre entre section	265 144,86 €	278 571,75 €	381 215,94 €	417 530,39 €	456 578,51 €	440 183,28 €	381 192,67 €
043	Opérations d'ordre à l'intér. section							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	265 144,86 €	278 571,75 €	381 215,94 €	417 530,39 €	456 578,51 €	440 183,28 €	381 192,67 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 882 744,60 €	3 103 128,56 €	3 423 933,36 €	4 160 832,87 €	3 538 063,85 €	4 235 471,13 €	2 766 957,15 €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 882 744,60 €	3 103 128,56 €	3 423 933,36 €	4 160 832,87 €	3 538 063,85 €	4 235 471,13 €	2 766 957,15 €

Les charges à caractère général ont augmenté de 11 % par rapport à l'année dernière, augmentation des fournitures de petit équipement, maintenance et assurances. Un point de

vigilance et de contrôle est demandé sur ces comptes. Pour rappel, en 2024, la commune avait eu une régularisation des factures d'EDF d'environ 118 000 €.

Au chapitre 012 « Charges de personnel » : augmentation de 5 % qui est due :

- A une augmentation du temps de ménage (ménage de la mairie et des vestiaires du stade effectué par des agents communaux)
- A l'augmentation de la prime d'assurances SIACI
- Le glissement vieillesse technicité : l'avancement de carrière des agents



MESLAY
DU MAINE

Situation au 30/09/2025

Budget Général –

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA au 30/09/2025
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	39 617,16 €	86 365,67 €	70 916,49 €	9 807,94 €	71 418,23 €	10 000,00 €	24 579,18 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	196 950,00 €	272 578,95 €	292 009,72 €	328 675,50 €	267 700,00 €	326 775,81 €	275 000,00 €	240 066,03 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	439 042,18 €	450 106,27 €	462 921,57 €	497 864,91 €	448 736,88 €	480 687,51 €	448 736,88 €	329 978,00 €
731	Fiscalité locale	1 603 800,00 €	1 613 538,61 €	1 712 648,32 €	1 818 708,51 €	1 740 000,00 €	1 874 578,01 €	1 790 000,00 €	1 423 057,30 €
74	Dotations, subventions	935 580,00 €	1 138 703,19 €	1 160 577,73 €	1 327 558,29 €	1 113 458,21 €	1 342 666,99 €	1 118 966,21 €	1 154 573,02 €
75	Autres produits gestion courante	100 000,00 €	117 545,77 €	116 500,12 €	343 466,73 €	110 000,00 €	134 425,86 €	130 000,00 €	94 534,06 €
	GESTION DES SERVICES	3 285 372,18 €	3 632 089,95 €	3 831 023,13 €	4 387 190,43 €	3 689 703,03 €	4 230 552,41 €	3 772 703,09 €	3 266 787,59 €
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels	0,00 €	7 573,19 €	37 695,07 €	7 832,96 €	100 000,00 €	173 326,51 €	0,00 €	3 610,00 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires			17,00 €		0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 285 372,18 €	3 639 663,14 €	3 868 735,20 €	4 395 023,29 €	3 789 703,03 €	4 403 879,92 €	3 772 703,09 €	3 270 397,59 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 478,48 €	3 940,48 €	4 043,00 €	13 674,25 €	31 728,00 €	35 821,13 €	23 366,20 €	23 836,15 €
043	Opérations d'ordre à l'intér. section								
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 478,48 €	3 940,48 €	4 043,00 €	13 674,25 €	31 728,00 €	35 821,13 €	23 366,20 €	23 836,15 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 287 850,66 €	3 643 603,62 €	3 872 778,20 €	4 408 697,54 €	3 821 431,03 €	4 439 701,05 €	3 796 069,29 €	3 294 233,74 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc					339 401,84 €		439 401,84 €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 287 850,66 €	3 643 603,62 €	3 872 778,20 €	4 408 697,54 €	4 160 832,87 €	4 439 701,05 €	4 235 471,13 €	3 294 233,74 €

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les dotations ont augmenté ainsi que les recettes de la CAF (des explications seront à demander).

Les produits et services ont baissé suite à l'annulation des camps, une réflexion sur les tarifs est prévue sur la révision de l'ensemble des services.



Situation au 30/09/2025 Budget Général – Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	RAR+BP2024	CA 2024	RAR 2025	BP 2025 +DM	RAR+BP 2025	CA au 30/09/2025
10 Stocks	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20 Immobilisations incorporelles	8 332,58 €	51 046,80 €	37 140,00 €	245 010,00 €	108 420,20 €	135 589,80 €	282 876,12 €	418 465,92 €	73 101,60 €
204 Subv. d'équipement versées (sauf opérations)	34 701,33 €	0,00 €	29 745,80 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	84 250,00 €	140 356,00 €	64 825,56 €	1 86 738,93 €	10 192,04 €	40 000,00 €	115 000,00 €	155 000,00 €	47 660,84 €
2183 Immo. reçues en affect. (cf. appt.)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
22 constructions	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2313	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	554 764,03 €	511 415,17 €	1 364 306,20 €	2 295 457,72 €	1 816 845,80 €	249 037,52 €	1 420 141,62 €	1 669 179,14 €	460 707,53 €
087 - Acquisition de matériel	62 679,93 €	61 968,70 €	89 097,24 €	96 217,20 €	23 261,66 €	29 397,84 €	84 505,20 €	113 903,04 €	69 166,72 €
132 - Aménagement de la mairie	4 627,25 €	- €	96 868,26 €	71 951,87 €	39 266,08 €	6 197,24 €	15 000,00 €	21 197,24 €	6 197,24 €
161 - Ecole maternelle Fratellini	- €	14 900,87 €	5 820,00 €	- €	- €	- €	17 500,00 €	17 500,00 €	2 504,23 €
162 - Ecole primaire René Cassin	55 753,53 €	- €	- €	10 000,00 €	2 075,64 €	4 896,50 €	- €	4 896,50 €	4 896,50 €
163 - Restaurant scolaire	23 871,00 €	- €	2 025,60 €	50 140,00 €	48 790,03 €	- €	6 490,89 €	6 490,89 €	3 266,88 €
190 - Cimetière - columbarium - cimetière	4 669,69 €	39 923,45 €	1 383,00 €	101 863,98 €	84 728,91 €	- €	34 000,00 €	34 000,00 €	- €
200 - Pôle enfance (structures)	31 756,57 €	3 000,00 €	410 990,56 €	109 928,50 €	22 209,94 €	59 718,86 €	47 000,00 €	106 718,86 €	- €
210 - Centre social	900,00 €	4 796,68 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	133 000,00 €	133 000,00 €	2 970,00 €
215 - Modernisation éclairage public	173 819,19 €	20 828,72 €	260 566,47 €	129 658,28 €	108 391,36 €	- €	245 000,00 €	245 000,00 €	- €
274 - Bâtim. comm. comm. comm.	4 196,17 €	- €	59 051,82 €	41 362,13 €	20 887,17 €	1 447,50 €	20 000,00 €	21 447,50 €	1 447,50 €
280 - Aménag. de la médiathèque et p	3 842,15 €	17 410,46 €	- €	7 500,00 €	- €	1 872,00 €	20 000,00 €	21 872,00 €	1 872,00 €
281 - Parc des sports	11 752,51 €	2 872,08 €	7 136,57 €	982 400,00 €	945 275,17 €	32 223,58 €	58 300,00 €	90 523,58 €	32 554,65 €
282 - salles paroissiales - presbytère	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
286 - Travaux voirie Mayenne habitat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
287 - construction nouvelle gendarmerie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
289 - Travaux de voirie	108 405,90 €	- €	348 073,44 €	5 32 681,86 €	419 397,86 €	113 284,00 €	694 345,53 €	807 629,53 €	335 831,81 €
290 - Allée du château et abords	- €	- €	- €	81 838,92 €	74 157,00 €	- €	- €	- €	- €
299 - Ateliers municipaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
300 - Esplanade des Grands Jardins	68 490,14 €	326 695,53 €	83 293,24 €	31 914,98 €	28 404,98 €	- €	- €	- €	- €
303 - Réhabilitation du bâtiment de la Poste	- €	- €	- €	38 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €	35 000,00 €	- €
304 - Création de toilettes publiques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	682 107,94 €	702 818,57 €	1 515 431,68 €	2 742 226,65 €	1 950 458,04 €	424 627,32 €	1 833 017,74 €	2 257 645,06 €	596 469,97 €

Situation au 30/09/2025 Budget Général – Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	RAR+BP2024	CA 2024	RAR 2025	BP 2025 +DM	RAR+BP 2025	CA au 30/09/2025
10 Dotations fonds divers et réserves	5 064,52 €	8 181,95 €	1 352,18 €	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
13 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	144 655,31 €	148 180,48 €	143 609,04 €	128 832,89 €	126 184,24 €	- €	157 097,85 €	157 097,85 €	114 624,58 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	531 200,39 €	123 942,49 €	- €	256 372,71 €	256 372,71 €	0,00 €
20 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	149 720,33 €	156 362,43 €	152 961,22 €	660 033,28 €	250 126,73 €	- €	418 470,16 €	418 470,16 €	114 624,58 €
Totaux des dépenses d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	831 828,27 €	859 181,00 €	1 668 392,90 €	3 402 259,93 €	2 200 584,77 €	424 627,32 €	2 251 487,90 €	2 676 115,22 €	711 094,65 €
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	9 940,48 €	4 043,00 €	13 604,25 €	37 728,00 €	35 821,14 €	- €	23 166,20 €	23 166,20 €	23 836,35 €
041 Opérations patrimoniales	4 181,04 €	1 711 000,87 €	63 723,00 €	9 264,00 €	0,00 €	- €	20 288,00 €	20 288,00 €	20 287,45 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 131,52 €	1 715 043,87 €	77 397,25 €	40 992,00 €	35 821,14 €	- €	43 654,20 €	43 654,20 €	44 123,80 €
DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE	839 959,79 €	1 034 224,87 €	1 745 790,15 €	3 443 251,93 €	2 236 405,90 €	424 627,32 €	2 295 142,10 €	2 719 769,42 €	755 218,25 €
001 Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVEST.	839 959,79 €	1 034 224,87 €	1 745 790,15 €	3 443 251,93 €	2 236 405,90 €	424 627,32 €	2 295 142,10 €	2 719 769,42 €	755 218,25 €

Les dépenses d'investissement de voirie sont à venir suite aux travaux rue de la Gare

Situation au 30/09/2025

Budget Général –

Recettes d'investissement

INVESTISSEMENT - RECETTES		CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025+DM	CA 2025 au 30/09/2025
13	Subventions d'équipement reçues	112 818,87 €	95 255,63 €	169 733,71 €	103 558,12 €	416 383,34 €	230 172,59 €	324 999,78 €	324 585,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	3 361,50 €	1 397 490,46 €	- €	600 000,00 €	600 000,00 €	- €	628,60 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	9 621,21 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		112 818,87 €	98 617,13 €	1 567 224,17 €	108 558,12 €	1 016 383,34 €	830 172,59 €	324 999,78 €	334 835,09 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	906 317,58 €	863 422,33 €	793 982,65 €	826 658,91 €	756 139,25 €	756 379,57 €	889 238,64 €	973 341,25 €
16449	Ligne de trésorerie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16	Dépôts et cautionnements reçus	735,00 €	1 596,00 €	- €	630,00 €	- €	400,00 €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	174 944,49 €	130 411,67 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		907 052,58 €	865 018,33 €	968 927,14 €	1 007 700,58 €	756 139,25 €	756 779,57 €	889 238,64 €	973 341,25 €
458101	dissimulation réseau rue Chevreul	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 019 871,45 €	963 635,46 €	2 536 151,31 €	1 111 258,70 €	1 772 522,59 €	1 586 952,16 €	1 208 238,42 €	1 308 176,34 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	265 144,86 €	278 571,75 €	385 000,00 €	381 215,94 €	417 530,39 €	456 578,51 €	440 183,28 €	381 192,67 €
041	Opérations patrimoniales	4 191,04 €	171 000,87 €	3 564,00 €	63 723,00 €	9 264,00 €	- €	20 288,00 €	20 287,45 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		269 335,90 €	449 572,62 €	452 287,00 €	444 938,94 €	426 794,39 €	456 578,51 €	460 471,28 €	401 480,12 €
RECETTES D'INVEST. DE L'EXERCICE		1 289 207,35 €	1 413 208,08 €	2 988 438,31 €	1 556 197,64 €	2 199 316,98 €	2 043 530,67 €	1 668 709,70 €	1 709 656,46 €
001	Résultat d'investissement reporté	- €	- €	1 433 527,46 €	- €	1 243 934,95 €	- €	1 051 059,72 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 289 207,35 €	1 413 208,08 €	4 421 965,77 €	1 556 197,64 €	3 443 251,93 €	2 043 530,67 €	2 719 769,42 €	1 709 656,46 €

Les recettes d'investissement sont en augmentation suite :

- A l'obtention de la DETR pour le pumtrack
- A l'obtention du fonds vert pour l'assistance à maitrise d'ouvrage du délestage
- Au FCTVA qui avait été minoré lors du vote du budget

Situation au 30/09/2025

Budget Salle Socioculturelle – Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	2023		2024		2025	
		CA	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA au 30/09
011	Charges à caractère général	48 383,64 €	61 776,19 €	87 700,00 €	78 354,67 €	88 250,00 €	70 271,04 €	50 250,00 €	13 419,79 €
012	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	189,00 €	195,00 €	195,00 €	195,00 €	195,00 €	200,00 €	198,00 €
66	Charges financières	2 094,33 €	1 931,67 €	1 769,00 €	1 769,00 €	1 610,00 €	1 606,33 €	21 610,00 €	1 098,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	66,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires			822,00 €					
022	Dépenses imprévues								
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	50 477,97 €	63 963,53 €	90 486,00 €	80 318,67 €	90 055,00 €	72 072,37 €	72 060,00 €	14 715,79 €
023	Virement à la section d'investissement							70 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 987,00 €	0,00 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXER	52 836,77 €	66 158,43 €	92 680,37 €	82 513,04 €	91 042,00 €	73 059,37 €	143 047,00 €	14 715,79 €
002	Déficit de fonctionnement reporté			11,33 €		11,33 €			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 836,77 €	66 158,43 €	92 691,70 €	82 513,04 €	91 053,33 €	73 059,37 €	143 047,00 €	14 715,79 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		2021	2022	2023		2024	2024	2025	2025
		CA	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA au 30/09/25
70	Produits des services, du domaine et ventes	- €	- €	- €	- €				
74	Dotations, subventions et participations	44 097,15 €	47 665,73 €	62 691,70 €	56 881,53 €	135 000,00 €	29 372,01 €	143 047,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	8 182,94 €	18 264,03 €	30 000,00 €	25 631,51 €	9 394,77 €	12 040,13 €	- €	- €
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels	556,68 €	228,67 €	- €	- €	31 658,56 €	31 658,56 €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	52 836,77 €	66 158,43 €	92 691,70 €	82 513,04 €	176 053,33 €	73 070,70 €	143 047,00 €	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre section								
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE								
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	52 836,77 €	66 158,43 €	92 691,70 €	82 513,04 €	176 053,33 €	73 070,70 €	143 047,00 €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté								
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 836,77 €	66 158,43 €	92 691,70 €	82 513,04 €	176 053,33 €	73 070,70 €	143 047,00 €	- €



Situation au 30/09/2025 Budget Salle Socioculturelle – Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		2021	2022	2022	2023	2024		2025			
		CA	BP+RAR	CA	CA	BP+RAR	CA	RAR	BP	BP+RAR	CA au 30/09/25
16	Emprunts	13 333,32 €	13 561,99 €	13 561,99 €	13 333,32 €	13 333,32 €	13 333,32 €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	9 999,99 €
20	Immobilisations incorporelles	189,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	311,25 €	394 682,50 €	177 982,94 €	22 575,50 €	1 780 716,51 €	73 709,76 €	1 490 829,82 €	114 101,10 €	1 604 930,92 €	608 090,89 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 833,57 €	408 244,49 €	191 544,93 €	35 908,82 €	1 794 049,83 €	87 043,08 €	1 490 829,82 €	184 101,10 €	1 674 930,92 €	618 090,88 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	13 833,57 €	408 244,49 €	191 544,93 €	35 908,82 €	1 794 049,83 €	87 043,08 €	1 490 829,82 €	184 101,10 €	1 674 930,92 €	618 090,88 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	8 958,01 €	- €	- €	123 942,49 €	- €	- €	- €	86 056,08 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 833,57 €	417 202,50 €	191 544,93 €	35 908,82 €	1 917 992,32 €	87 043,08 €	1 490 829,82 €	270 157,18 €	1 760 987,00 €	618 090,88 €

INVESTISSEMENT - RECETTES		2021	2022	2022	2023	2024		2025			
		CA	BP+RAR	CA	CA	BP+RAR	CA	RAR	BP	BP+RAR	CA au 30/09/25
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'équipements	- €	86 939,00 €	86 939,00 €	20 641,00 €	828 180,87 €	- €	- €	440 000,00 €	440 000,00 €	132 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	328 068,60 €	- €	500,00 €	1 088 824,85 €	123 942,49 €	- €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	415 007,60 €	86 939,00 €	21 141,00 €	1 917 005,32 €	123 942,49 €	0,00 €	1 690 000,00 €	1 690 000,00 €	1 382 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 358,80 €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,37 €	987,00 €	987,00 €	- €	987,00 €	987,00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 358,80 €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,37 €	987,00 €	987,00 €	0,00 €	70 987,00 €	70 987,00 €	0,00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 358,80 €	417 202,50 €	89 133,90 €	23 335,37 €	1 917 992,32 €	124 929,49 €	0,00 €	1 760 987,00 €	1 760 987,00 €	1 382 000,00 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	0,00 €	- €	- €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 358,80 €	417 202,50 €	89 133,90 €	23 335,37 €	1 917 992,32 €	124 929,49 €	0,00 €	1 760 987,00 €	1 760 987,00 €	1 382 000,00 €



Budget Salle Socioculturelle – Travaux

CM du 17 avril 2025 : emprunt de 1 250 000,00 € sur 20 ans à taux fixe de 3,69 %
1^{ère} échéance au 01 octobre 2025

Montant au BP 2025	Montant du marché initial avec avenant MO	Montant payé à ce jour en 2025	avenants validés	Montant marché avec avenants	Reste à payer	différence crédit et déjà payé	Manque crédits
1 604 930,92 €	1 603 898,08 €	608 090,89 €	138 990,07 €	1 742 888,15 €	1 034 729,00 €	996 840,03 €	- 37 888,97 €

Le budget de fonctionnement de la salle socioculturelle est limité suite à la fermeture de la salle socioculturelle pour travaux.

En investissement, les dépenses sont en cours selon l'avancée des travaux. Lors du dernier Conseil Municipal des avenants ont été validés d'un montant de 138 990.07 €, d'autres avenants seront à prévoir. A ce jour, il faudra prévoir une décision modificative de 38 000 € +

le montant des avenants non connus à ce jour. M CAUCHOIS propose de prendre une délibération en décembre afin d’avoir l’ensemble des éléments financiers.

Madame Vanessa MOREAU s’interroge concernant le calendrier des travaux. Monsieur BRAULT précise que le calendrier serait tenu selon le maitre d’œuvre, mais selon lui il risque d’y avoir un mois de retard.

Situation au 30/09/2025								
Budget Lotissement des Néfliers– Fonctionnement								
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		CA 2021	CA 2022	BP 2023 +DM	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	94 237,46 €	204 648,68 €	530 000,00 €	190 075,38 €	374 126,59 €	146 489,95 €	200 223,31 €
65	autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	94 237,46 €	204 648,68 €	530 000,00 €	190 075,38 €	374 131,59 €	146 489,95 €	200 228,31 €
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 674,85 €	370 887,21 €	503 400,93 €	467 900,93 €	499 802,47 €	499 802,47 €	315 747,61 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	480 674,85 €	370 887,21 €	503 400,93 €	467 900,93 €	499 802,47 €	499 802,47 €	315 747,61 €
	DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE	574 912,31 €	575 535,89 €	1 033 400,93 €	657 976,31 €	873 934,06 €	646 292,42 €	515 975,92 €
002	Déficit de fonctionnement reporté							134 100,41 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	574 912,31 €	575 535,89 €	1 033 400,93 €	657 976,31 €	873 934,06 €	646 292,42 €	650 076,33 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES		CA 2021	CA 2022	BP 2023 + DM	CA	BP 2024	CA	BP 2025
70	Produits des services, du domaine et ventes	247 177,34 €	320 884,60 €	116 990,83 €	42 456,59 €	84 962,48 €	139 636,84 €	107 131,58 €
73	Impôts et taxes							
74	Dotations, subventions et participations	- €	26 884,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €	241 586,44 €	2 469,95 €	286 572,04 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	246 551,13 €	999,80 €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	247 177,34 €	347 779,35 €	363 541,96 €	43 456,39 €	326 548,92 €	142 106,79 €	393 703,62 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	370 887,21 €	467 900,93 €	500 803,91 €	499 802,47 €	493 047,53 €	315 747,61 €	256 372,71 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section							
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	370 887,21 €	467 900,93 €	500 803,91 €	499 802,47 €	493 047,53 €	315 747,61 €	256 372,71 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	618 064,55 €	815 680,28 €	864 345,87 €	543 258,86 €	819 596,45 €	457 854,40 €	650 076,33 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			169 055,06 €		54 337,61 €		0,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	618 064,55 €	815 680,28 €	1 033 400,93 €	543 258,86 €	873 934,06 €	457 854,40 €	650 076,33 €



Situation au 30/09/2025 Budget Lotissement des Néfliers– Investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES		CA 2021	CA 2022	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA au 30/09/2025
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 887,21 €	467 900,93 €	500 803,91 €	499 802,47 €	493 047,53 €	315 747,61 €	256 372,71 €	- €
041	Opérations patrimoniales								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	370 887,21 €	467 900,93 €	500 803,91 €	499 802,47 €	493 047,53 €	315 747,61 €	256 372,71 €	- €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	370 887,21 €	467 900,93 €	500 803,91 €	499 802,47 €	493 047,53 €	315 747,61 €	256 372,71 €	- €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			467 900,93 €		499 802,47 €		315 747,61 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	370 887,21 €	467 900,93 €	968 704,84 €	499 802,47 €	992 850,00 €	315 747,61 €	572 120,32 €	- €

INVESTISSEMENT - RECETTES		CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA au 30/09/2025
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	465 303,91 €	- €	493 047,53 €	- €	256 372,71 €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €	465 303,91 €	0,00 €	493 047,53 €	0,00 €	256 372,71 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement								
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 674,85 €	370 887,21 €	503 400,93 €	467 900,93 €	499 802,47 €	499 802,47 €	315 747,61 €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	480 674,85 €	370 887,21 €	503 400,93 €	467 900,93 €	499 802,47 €	499 802,47 €	315 747,61 €	0,00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE								
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE								
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	480 674,85 €	370 887,21 €	968 704,84 €	467 900,93 €	992 850,00 €	499 802,47 €	572 120,32 €	0,00 €



Lotissement des Néfliers

Tranche 1 – 41 parcelles + lot N + lot M

- ✓ 41 parcelles vendues
- ✓ Lot N vendu: Mayenne Habitat valeur 120 856,50 €
- ✓ Lot M (logements intermédiaires) valeur 35 670 € (sur une base de 30€) ou 58 261 € (sur une base de 49€)

Tranche 2 – 16 parcelles

- ✓ 15 parcelles vendues (dont 7 vendues en 2025)
- ✓ 1 parcelle restante valeur 27 489€ TTC

Il reste une parcelle à vendre ainsi que le lot M. Monsieur CAUCHOIS rappelle que des travaux d'aménagement de voirie sont à prévoir sans avoir de recette.

Madame TAUNAI demande où en est le dossier du futur quartier, Madame SUREAU-RETRIF précise que le bureau d'études doit faire un retour pour le 27 novembre.



EMPRUNTS EN COURS BUDGET GENERAL

Emprunts	Année emprunt	durée	taux	montant emprunté	fin d'emprunt
Réhabilitation logement 2 rue Carnot	2000	32	revisable (départ 3,05% à ce jour 3,8%)	35 063,27 €	2032
construction gendarmerie	2013	20	fixe 3,97%	1 200 000,00 €	2033
parc des sports	2018	15	fixe 1,22%	600 000,00 €	2033
villa des grands jardins	2019	14	fixe 0,78%	300 000,00 €	2033
aménagement Cour espace meslinois	2022	4	0%	3 361,50 €	2026
terrain synthétique	2024	15	fixe 3,39%	600 000,00 €	2039

EMPRUNTS EN COURS BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE

Emprunts	Année emprunt	durée	taux	montant emprunté	fin d'emprunt
Changement de menuiseries extérieures	2018	15	fixe 1,22%	200 000,00 €	2034
Réhabilitation salle socioculturelle	2025	20	fixe 3,69%	1 250 000,00 €	2045

Endettement Budget Principal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	359 704,21 €	56 510,42 €	303 193,79 €	0,00 €	0,00 €	2 075 480,91 €
2021	189 424,12 €	45 965,23 €	143 458,89 €	0,00 €	0,00 €	1 772 287,12 €
2022	188 788,61 €	41 854,13 €	146 934,48 €	0,00 €	0,00 €	1 632 189,73 €
2023	179 586,33 €	37 738,29 €	141 848,04 €	0,00 €	0,00 €	1 485 255,25 €
2024	160 532,51 €	34 348,27 €	126 184,24 €	0,00 €	0,00 €	1 343 407,21 €
2025	201 968,95 €	46 661,44 €	155 307,51 €	0,00 €	0,00 €	1 817 222,97 €
2026	214 677,87 €	46 764,67 €	167 913,20 €	0,00 €	0,00 €	1 661 915,46 €
2027	211 996,72 €	42 112,16 €	169 884,56 €	0,00 €	0,00 €	1 494 002,26 €
2028	209 987,90 €	37 353,51 €	172 634,39 €	0,00 €	0,00 €	1 324 117,70 €
2029	207 979,07 €	32 484,40 €	175 494,67 €	0,00 €	0,00 €	1 151 483,31 €
2030	205 970,25 €	27 500,42 €	178 469,83 €	0,00 €	0,00 €	975 988,64 €
2031	203 961,42 €	22 396,93 €	181 564,49 €	0,00 €	0,00 €	797 518,81 €
2032	201 952,63 €	17 169,18 €	184 783,45 €	0,00 €	0,00 €	615 954,32 €
2033	192 982,99 €	11 812,12 €	181 170,87 €	0,00 €	0,00 €	431 170,87 €
2034	47 966,50 €	7 966,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
2035	46 610,50 €	6 610,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	210 000,00 €
2036	45 254,50 €	5 254,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
2037	43 898,50 €	3 898,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €

Endettement Budget Principal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2038	42 542,50 €	2 542,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
2039	41 186,50 €	1 186,50 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2040	10 084,75 €	84,75 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €



ENDETTEMENT Salle Socioculturelle

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	11 839,27 €	1 839,28 €	9 999,99 €	
2020	15 590,32 €	2 257,00 €	13 333,32 €	190 000,01 €
2021	15 427,65 €	2 094,33 €	13 333,32 €	176 666,69 €
2022	15 264,99 €	1 931,67 €	13 333,32 €	163 333,37 €
2023	15 102,32 €	1 769,00 €	13 333,32 €	150 000,05 €
2024	14 939,65 €	1 606,33 €	13 333,32 €	136 666,73 €
2025	40 654,85 €	16 690,54 €	23 964,31 €	123 333,41 €
2026	103 263,28 €	46 416,19 €	56 847,09 €	1 349 369,10 €
2027	103 100,61 €	44 625,52 €	58 475,09 €	1 292 522,01 €
2028	102 937,95 €	42 773,93 €	60 164,02 €	1 234 046,92 €
2029	102 449,95 €	40 859,15 €	61 916,13 €	1 173 882,90 €
2030	102 612,61 €	38 878,81 €	63 733,80 €	1 111 966,77 €
2031	102 449,95 €	36 830,48 €	65 619,46 €	1 048 232,97 €
2032	102 287,28 €	34 711,60 €	67 575,68 €	982 613,51 €
2033	102 124,61 €	32 519,51 €	69 605,10 €	915 037,83 €
2034	91 992,66 €	30 282,02 €	61 710,64 €	845 432,73 €
2035	88 648,96 €	28 087,74 €	60 561,22 €	783 722,09 €
2036	88 648,96 €	25 821,92 €	62 827,04 €	723 160,87 €
2037	88 648,96 €	23 471,33 €	65 177,63 €	660 333,83 €
2038	88 648,96 €	21 032,79 €	67 616,17 €	595 156,20 €
2039	88 648,96 €	18 503,01 €	70 145,95 €	527 540,03 €
2040	88 648,96 €	15 878,59 €	72 770,37 €	457 394,08 €

Monsieur CAUCHOIS rappelle qu'il est important de garder de la marge de manœuvre pour notamment les projets Petites Villes de Demain. A ce jour et au vu du contexte national, le flou persiste au niveau des subventions.

Arrivée de Monsieur POULAIN à 18h30.

Réflexion sur la fiscalité

La commune de Meslay du Maine a reçu, le 18 juillet dernier, un courrier d'un administré demandant une délibération communale en faveur de l'exonération des taxes foncières et d'habitation pour un meublé de tourisme situé en zone FRR (France Ruralité Revitalisation).

Lors du bureau de septembre, les élus ont souhaité lancé une étude concernant ce sujet.

France ruralités revitalisation

La réforme adoptée à l'unanimité au Sénat en loi de finances pour 2024 est entrée en vigueur au 1er juillet 2024.

Les territoires zonés

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation". Cette réforme concrétise le **4^e volet du plan France Ruralités**. Grâce à cette réforme :

17 800 communes sont zonées France Ruralités Revitalisation (FRR) ;

13 départements sont intégralement zonés ;

les territoires de montagne sont pris en compte dans leur spécificité.

La réforme crée également deux niveaux de zonage :

- FRR "socle" ;



- FRR "plus", un niveau renforcé pour le quart des communes qui en ont le plus besoin.

En outre, la loi de finances pour 2025 permet à près de 2 200 communes "sortantes" du zonage ZRR de bénéficier des effets du nouveau zonage FRR, et ce afin de les accompagner et de leur permettre d'assurer leur attractivité.

Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les professions libérales, notamment médicales et paramédicales, restent éligibles. Les organismes d'intérêt général continueront à bénéficier du dispositif dans les mêmes conditions que précédemment et le régime applicable pour les recrutements antérieurs au 1^{er} novembre 2007 est maintenu.

Enfin, France Ruralités Revitalisation apporte un **soutien renforcé aux collectivités** : majoration de dotation globale de fonctionnement avec une bonification de 30 % de la fraction bourg-centre et de 20 % de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale, facilitation d'ouverture d'offices, bonification de la dotation France Services, majoration de dotation au titre de la péréquation postale, exemption du supplément de loyer de solidarité, etc.

La collectivité doit délibérer avant le 1^{er} octobre N pour une application en N+1.

A Meslay du Maine, lorsqu'on effectue une recherche sur internet : on recense 3 gîtes

3 logements dans la zone de la carte

Classement des résultats

Maison de ville Meslay-du-Maine • 5,0 (6)
Le53 - Maison de bourg rénovée avec...
Hôte particulier
15-20 août
112 € par nuit - 559,62 € au total

Appartement Meslay-du-Ma... • 4,88 (43)
La vie de château
Hôte particulier
15-20 août
84 € par nuit - 419,29 € au total

Hébergement Meslay-du-Mai... • 4,39 (6)
Gîtes Le Meslayien
Hôte particulier
15-20 août
166 € par nuit - 828,58 € au total

Solène CHAUVÉAU a transmis un mail à l'ensemble des communes du territoire du Pays de Meslay-Grez pour savoir si leur collectivité avait mis en place une exonération de taxes pour les meublés de tourisme ou si leur collectivité était en réflexion sur ce sujet.

Voici les réponses obtenues à ce jour :

- Cossé en Champagne : la commune n'a pas souhaité mettre en place d'exonération pour les meublés de tourisme.*
- La Cropte : la commune n'a pas délibéré et un changement n'est pas évoqué à ce jour.*
- Bouère : En 2024 un propriétaire a sollicité la commune pour une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux meublés de tourisme. Le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette demande pour 2025.*
- Saint Denis du Maine : pas de mise en place d'exonération pour les meublés de tourisme.*
- Saint Brice : la commune n'a pas délibéré en ce sens et ne compte pas le faire*
- Villiers Charlemagne : la commune n'a pas mis en place cette exonération.*
- Saint Charles la Forêt : pas eu de réflexion ni de délibération sur ce sujet.*
- Bazougers : pas eu de réflexion ni de délibération sur ce sujet.*

Après échanges, les membres de la commission souhaitent continuer la réflexion en ayant une cohérence au niveau du territoire. Une réflexion plus générale sera à mener au niveau des commerces vacants et des logements vacants, afin d'inciter les propriétaires à mettre en vente leurs biens.

La demande en location est forte mais l'offre est très faible, les personnes ne trouvant pas de location sur Meslay-du-Maine s'en vont vers d'autres communes.

De plus, Monsieur POULAIN regrette que la commune n'ait plus de parcelle à vendre malgré plusieurs alertes en conseil municipal. Monsieur CAUCHOIS précise qu'il est important de densifier. Monsieur POULAIN indique que l'un n'empêche pas l'autre. Madame Vanessa MOREAU s'interroge sur les actions mises en place pour densifier le centre-ville. Monsieur CAUCHOIS informe que l'architecte conseil étudie les dents creuses en cas de cession. Madame SUREAU-RETRIF précise que les études sont lancées pour le nouveau quartier mais reconnaît que ce dossier a pris un peu de retard.

Les membres de la commission doivent mener une réflexion globale sur la fiscalité sur les prochains mois.

Monsieur CAUCHOIS rappelle que suite aux élections municipales de mars prochain, le calendrier budgétaire sera avancé, le Conseil Municipal pour le vote du budget serait le 5 mars prochain.

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal qu'il a visité avec Madame SUREAU-RETRIF l'ancienne boucherie sise 30 place du Marché et qui reviendrait prochainement devant le Conseil Municipal à ce sujet.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

PROMOTION ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité du Territoire du 23 septembre 2025

Etaient présents : Véronique JARDIN, Aurélie MEZIERE, Huguette GAUTIER, Marylène LESAGE, Marie HOUDAYER Agent référente, et Françoise MOREAU,

Absents excusés: Anne-Flore JOHAN, Frédéric JOUET

Ordre du jour

- Contraintes pré-électorales
- Bulletin décembre 2025
- Vœux 2026
- Film rétrospective 2025
- CME
- Questions diverses

Contraintes pré-électorales

Pour info, ci-dessous informations supplémentaires suite à une réunion de l'AMF de Solène:

- La période pré-électorale débute le 1^{er} septembre prochain.
- Durant cette période :
 - les élus doivent être le plus neutre possible, pas de changement dans la communication, pas de changement dans le bulletin, pas de bilan de mandat, nombre de pages identiques, qualité de papier identique.
 - **Bulletin municipal** - l'AMF préconise de supprimer l'éditorial, mais s'il est maintenu, il doit être strictement informatif, pas de bilan, ne pas aborder le sujet des élections. Même nombre de pages pour l'ensemble du bulletin.
 - **Vœux du Maire** : aucun bilan de mandat, aucune rétrospective, pas de changement par rapport aux cérémonies précédentes (comme augmentation du budget, changement d'organisation...)

- **Manifestations** : pas de manifestation exceptionnelle, inauguration à décaler, étant donné que les partenaires financiers (état, département, région) ont le devoir de réserve)
- **Site internet** de la commune : l'AMF préconise de suspendre la visibilité des bulletins municipaux à partir du 1^{er} septembre jusqu'aux élections.

L'AMF précise que tout ce qui est organisé ou publié doit l'être sous la même forme que durant le mandat. Le travail de commission peut se poursuivre mais il faut être vigilant quant aux supports de communication (bulletin, vidéos...)

Bulletin décembre 2025

Dans la mesure où le service communication de la CCPMG ne peut nous aider dans la conception/ mise en page du bulletin, nous allons faire appel à des stagiaires /étudiants en communication.

La commission préconise de faire un bulletin comme les précédents – même nombre de pages, mêmes rubriques...).

Il faut cependant veiller à ne pas faire d'édito et expliquer dans un communiqué les contraintes pré-électorales.

Les thèmes proposés pour les rubriques sont les suivants :

- Photo couverture -> inauguration pumtrack
- En chiffres -> le marché
- Immersion -> Histoire et Mémoire
- Vivre ensemble -> zoom sur des associations non sportives et méconnues ?
- Carte de vœux -> thème de la paix, proposition d'un visuel de boule de Noël avec un photo de Meslay à l'intérieur et le message de vœux au-dessus...

Cérémonie des vœux 2026

Le principe est maintenu.

La date proposée par Christian BOULAY : vendredi 9 janvier. Cela risque d'être un peu juste compte tenu des travaux mais nous en saurons plus vers la mi-novembre...

Nous pouvons organiser une cérémonie des vœux mais sans faire un bilan de ce qui a été fait, ni aborder les perspectives d'avenir. La commission propose le déroulé suivant :

- Accueil par l'Harmonie Ste Cécile

- Mot du Maire très court-> sobre, pas de bilan, pas de perspectives, travaux salle socio pour mise aux normes et accessibilité ? et infos sur contraintes pré-électorales
- Intervention chœur du Maine ? ou autre asso ?
- Film rétrospective
- Galette / boisson

Film rétrospective

- Choix de l'organisation du film : Arnaud HOUDAYER propose 2 axes de structure différents
 - Axe chronologique suivant les 4 saisons avec les travaux de la salle socio en fil rouge – ***objectif : les habitants voient l'évolution de la commune dans le temps, ce qui crée de l'attachement et un sentiment de progression***
 - Axe thématique avec par ex :
 - Thème 1 -> se rassembler, vivre ensemble
 - Thème 2 -> construire l'avenir
 - Thème 3 -> rayonner (vie associative, activités économiques...)
 - Thème 4 -> apprendre et transmettre

Cela reprend l'organisation des films précédents mais il semblerait que cela soit mieux perçu par les Meslinois

La commission propose de choisir le 2^e axe en retravaillant les rubriques avec A Houdayer. Les travaux de la salle socio seraient également utilisés comme fil rouge.

Un 1^{er} projet nous sera remis début décembre et vu en commission le jeudi 4 décembre

CME

Rendez-vous avec les directrices le lundi 29 septembre 25 pour finaliser l'organisation

Elections courant octobre

Madame Marie-Françoise MOREAU informe que le nouveau Conseil Municipal des Enfants a été élu : 30 candidats pour 20 élus. Le CME souhaite continuer le partenariat avec l'EHPAD.

Prochaine réunion PAC le jeudi 4 décembre à 17h30

Madame Marie-Françoise MOREAU informe le Conseil Municipal que suite à une réunion avec les commerçants non sédentaires, un problème de sécurisation a été soulevé, des véhicules s'introduisent sur la place du Marché, les véhicules ne sont plus acceptables comme les

livreurs, les commerçants et les facteurs. Des potelets ont été commandés pour sécuriser la place. (budget de 1 000 €).

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Compte rendu de la commission Enfance Famille et Solidarité du 14 octobre 2025

Présents : Adrien POIRIER Directeur du centre social, Lucie LEPAGE-BRARD Directrice de l'accueil de loisirs, Romane BEAULIEU Directrice de la Crèche, Florence FORET 3ème adjointe, et les élus : Daniel GAUDREE, Anne-Flore JOHAN

A l'Ordre du jour :

1. Renouvellement du PEDT et perspectives pour 2028
2. Tarification de l'ensemble de nos services
3. Procédure concernant les tickets CESU à partir de janvier
4. Bilan de l'été concernant l'espace des enfants et perspectives pour la fermeture d'août 2026

Pièces jointes :

- Prolongation de validité du projet éducatif territoriale.
- Deux courriers relatifs aux tickets CESU à compter de janvier.
- Calendrier des fermetures des services pour l'année 2026.
- Tableau des avantages et inconvénients associés à la fermeture de 15 jours.
- **1- Renouvellement du PEDT et perspectives pour 2028**

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été reconduit pour la période du 31 août 2025 au 31 décembre 2028, conformément au courrier reçu de Monsieur TROMBETTA en date du 7 octobre 2025.

Une nouveauté importante est que le PEDT, qui couvre la commune avec une convention de trois ans, va fusionner avec la Convention Territoriale Globale (CTG), qui s'étend sur la Communauté de Communes de Meslay-Grez (CCPMG) et qui est régie par une convention de cinq ans.

Dans ce contexte, il est essentiel d'informer tous les partenaires qui ont contribué à la conception et à la mise en œuvre du PEDT. Cette communication doit prendre en compte les spécificités du territoire de Meslay-Grez.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'engager un dialogue avec la responsable de la CTG afin d'explorer les synergies possibles et de favoriser un travail collaboratif. Cela permettra d'assurer une transition fluide et de maximiser l'impact des actions éducatives sur le territoire.

Il est donc impératif de planifier des réunions d'échanges et de réflexion, afin de rassembler les idées et les contributions de chaque partenaire impliqué dans ce projet.

- 2- Tarification de l'ensemble de nos services

Les tarifs appliqués par la commune concernent plusieurs services, notamment l'ALSH, la pause méridienne, l'APS (matin et soir), ainsi que les séjours d'été et les camps.

Pour ce qui est de la crèche, elle est régie par la Prestation de Service Unique (PSU), ce qui signifie que seule la majoration des tarifs pour les communes extérieures est à prendre en compte. Il n'est donc pas nécessaire de revoir ces tarifs pour le moment.

Selon une délibération de janvier 2023, une augmentation de 5 centimes par repas pour la pause méridienne a été mise en place. Il est proposé d'informer les parents sur les coûts des différents services.

Concernant l'APS, il serait pertinent d'examiner la possibilité de supprimer le plafond, ce qui pourrait simplifier l'organisation quotidienne des accueils pour les enfants.

Un état des lieux doit être effectué sur la pause méridienne et l'APS, ainsi que sur les repas de l'ALSH, car il n'existe actuellement pas de différences tarifaires entre les tranches, ce qui nécessite une réévaluation.

Ce travail pourrait se dérouler en commission EFS, en présence de Benoit GASSIOT et de Xavier CAUCHOIS. L'objectif serait de simplifier les factures pour les familles en leur fournissant un récapitulatif des tarifs.

Enfin, il a été évoqué la disparité des tarifs entre les différents centres de loisirs sur le territoire, ce qui complique les inscriptions pour les familles. Ce point mérite également d'être discuté avec les communes conventionnées.

- **3- Procédure concernant les tickets CESU à partir de janvier**

La crèche utilise des tickets CESU, tandis que l'accueil de loisirs se sert des paiements en tickets CESU via le Trésor Public. Le logiciel « ABELIUM » complique la gestion des tickets. En collaboration avec Solène et Benoit, il a été proposé d'envoyer deux courriers aux parents pour annoncer la fin des paiements par tickets CESU dès janvier 2026, avec un passage exclusif au prélèvement automatique et aux paiements en ligne.

Cette harmonisation simplifiera les modalités de paiement pour les familles et garantira l'équité entre les services. Il est également important de trouver un moyen de suivre les familles qui ne paient pas, en consultant Benoit à ce sujet. Enfin, il faudra revoir les courriers destinés aux parents pour assurer une communication claire sur ces changements.

- **4- Bilan de l'été concernant l'espace des enfants et perspectives pour la fermeture d'août 2026**

Lucie nous informe qu'au cours des 15 premiers jours d'août, l'accueil des enfants a été très en baisse de la capacité maximale. Avec une moyenne de 32 enfants sur ces 15 jours contre 76 sur le reste de l'été (dont notamment des journées avec 18 enfants seulement). Ce constat a été observé de manière récurrente au fil des cinq dernières années, ce qui signifie que seulement 8 familles sont concernées par cette période d'accueil. Il en va de même pour la crèche.

Les membres présents seraient d'accord pour envisager la fermeture de la crèche et de l'accueil de loisirs durant les 15 premiers jours d'août. Cette décision s'appliquerait également au service de restauration. De plus, cette période de fermeture offrirait au service d'entretien l'opportunité de procéder à un nettoyage complet des sites. L'objectif serait d'informer les familles de cette décision avant décembre prochain, afin qu'elles aient le temps de s'organiser.

Madame JOHAN précise que la perspective de fermeture de l'ALSH l'été doit être échangé avec les communes conventionnées.

Monsieur POULAIN demande quel est l'impact de la CAF par rapport à la non ouverture du service pendant l'été ? de plus, dans le cadre du PEDT intercommunal, il serait judicieux de réfléchir à une harmonisation des tarifs et des ALSH du territoire.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Modification subvention 2025 école privée – restauration scolaire

Suite à une augmentation du nombre de repas subventionnés sur l'année scolaire 2024-2025, il convient d'augmenter la subvention versée aux familles pour la restauration scolaire de 300€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De valider l'augmentation de la subvention de 300 € versée aux familles pour la restauration scolaire de l'école privée qui porterait la subvention à hauteur de 300€.

Décision modificative n°4 Budget de la commune

Le lave-vaisselle du restaurant scolaire Fratellini étant hors service et irréparable, il convient de le remplacer et d'en profiter pour réaménager l'espace de travail de manière plus ergonomique. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 6500 € à l'opération 163 restauration scolaire. Ils sont compensés par une diminution de 6500 € à l'opération 274 bâtiments communaux.

Suite à la réception des dernières présences du 3^{ème} trimestre 2024-2025 de la cantine de l'école privée, il manque des crédits à hauteur de 300 € au compte 65748. Il est compensé par une hausse de la recette au compte 6419, remboursement sur rémunération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°4 présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
274-2131	Constructions bâtiments publics		- 6 500.00 €
163-2188	autres immobilisations corporelles		6 500.00 €
Total de la décision modificative n° 04/2025		- €	- €
Total de la décision modificative n° 03/2025		- €	- €
Total de la décision modificative n° 02/2025		- €	- €
Total de la décision modificative n° 01/2025		9 622.00 €	9 622.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2025		2 710 146.97 €	2 710 146.97 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 719 768.97 €	2 719 768.97 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
65748	Subv. De fonctionnement aux personnes de droit privé		300.00 €
6419	Remb. sur rémunérations	300.00 €	
Total de la décision modificative n° 04/2025		300.00 €	300.00 €
Total de la décision modificative n° 03/2025		0.45 €	0.45 €
Total de la décision modificative n° 02/2025		- €	- €
Total de la décision modificative n° 01/2025		- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2025		4 235 470.68 €	4 235 470.68 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 235 771.13 €	4 235 771.13 €

Madame TAUNAIS indique qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur une cuisine centrale.

Informations diverses :

- **Dates CM :** **jeudi 27 novembre** (au lieu du 20 novembre), jeudi 18 décembre.
- **Commémoration du 11 novembre**
- **Sainte Barbe** : 6 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.